

LA RECHERCHE DU LOGEMENT

Ce numéro donne des informations utiles pour tous les assistants, y compris ceux qui ont déjà trouvé une solution de logement.

Attention : N'oubliez pas que le rectorat ne peut chercher un logement ni prendre des engagements à votre place. En effet :

« France Education International et les académies ne sont en aucun cas chargés de vous fournir un logement ou de vous aider à le trouver. Nous vous conseillons donc de commencer vos recherches avant votre arrivée en France. »

Toutefois, nous sommes sensibles aux difficultés que vous pouvez rencontrer ; c'est pour cela que nous nous efforçons de vous mettre en relation très vite avec vos interlocuteurs et de vous transmettre des informations utiles pour vous aider à faire le choix le mieux adapté à votre situation.

Concrètement, que faire pour commencer votre recherche de logement ?

- Tout d'abord, consultez la section 'Logement' figurant sur le [Guide de l'assistant](#)

Faites-vous aider par vos contacts (professeur ou conseiller pédagogique). S'ils ne sont pas en mesure de vous aider, vous devrez prendre en main votre situation.

Mais quelle solution est la plus adaptée ?

Afin de vous donner une idée, voici un tableau récapitulatif des solutions trouvées par vos prédécesseurs en poste et du budget dédié au logement (Questionnaire académique, données recueillies sur la base de 65 réponses)

1. TYPE DE LOGEMENT OCCUPE :

- Location d'un studio /appartement	(36 %)
- Colocation	(28 %)
- Hébergé par l'établissement	(20 %)
- Chambre chez l'habitant	(8 %)
- Hébergé par la mairie	(3 %)
- Chambre au CROUS	(0 %)
- Autre	(5 %)

Notez que près d'un tiers des assistants optent pour la colocation. Plus conviviale et moins onéreuse, la recherche d'un appartement à deux plutôt qu'un studio peut vous permettre d'accéder à une surface plus grande au moindre prix ! Mais les allocations logement sont divisées par deux aussi.

2. PAR QUEL MOYEN AVEZ-VOUS TROUVÉ VOTRE LOGEMENT ?

A- Journal ou site internet de petites annonces	33 %
B- Professeur, conseiller pédagogique, secrétaire...	21 %
C- Proposé par l'établissement	16 %
D- Informations transmises par l'ancien assistant	6 %
E- Agence immobilière	8 %
F- Annonces sur les réseaux sociaux	8 %
G- Connaissance personnelle (parents, amis)	3 %
H- Autre	5 %

Voici quelques précisions pour chaque rubrique:

A- Journal ou site internet de petites annonces : 33 %

Cette solution très plébiscitée vous permet de commencer votre recherche de logement avant votre arrivée en France.

Quelques sites populaires sont :

- <https://www.appartager.com/>: annonces de colocation.
- <http://www.pap.fr/>: location de particulier à particulier.
- <http://www.entrepaticuliers.com/>: annonces de location sans passer par une agence.
- <https://www.paruvendu.fr/journal> gratuit de petites annonces.
- <http://www.topannonces.fr/>: petites annonces de toute sorte.
- <http://www.vivastreet.com/>: site généraliste d'annonces
- <https://www.lokaviz.fr/>: lokaviz, avec des annonces privées de location pour étudiants.
- www.habitat-pluriel.fr/: locations étudiants à Marseille.
- www.aixenprovencetourism.com/aix-meubles.htm: annonces de locations à Aix-en-Provence.
- <https://www.toitchezmoi.com/> Une solution originale qui tend à se développer. Des conseils et des annonces.
- <https://www.location-etudiant.fr/> Voir également la rubrique dédiée au logement intergénérationnel
- <https://www.leboncoin.fr/>: annonces de location et de colocation. (Attention toutefois aux possibles arnaques - n'envoyez pas d'argent par Paypal, mandat ni vos coordonnées bancaires par e-mail sans avoir vérifié l'authenticité de l'annonce)
- <http://fr.chambrealouer.com/location>: si vous souhaitez louer une chambre chez l'habitant.

Vous trouverez également des annonces à l'office de tourisme de votre ville, dans les commerces et près des universités.

Consultez également les sites suivants, qui présentent un dossier spécial logement très complet avec des nombreuses informations concernant les astuces, les pièges et les arnaques à éviter !, les documents à fournir pour la signature du contrat, les solutions alternatives, etc.

<http://etudiant.aujourd'hui.fr/etudiant/se-loger/logement.html>

http://www.letudiant.fr/lifestyle/logement_2.html

<https://www.adele.org/>

B- Professeur, conseiller pédagogique, secrétaire 21%
C- Proposé par l'établissement 16 %
D- Informations transmises par l'ancien assistant 6 %

B, C, D : Au total, plus de 40% des assistants déclarent avoir trouvé le logement grâce à la mise en relation effectuée par le bureau des assistants de langues avec ces différents interlocuteurs. Merci à tous pour cette aide précieuse !

Les coordonnées des établissements, des professeurs ou conseillers pédagogiques ont été transmises par e-mail à tous les assistants avant l'envoi de l'arrêté de nomination.

Sachez qu'en principe, les écoles primaires ne proposent pas d'hébergement sur place, et seuls les collèges et lycées avec internat peuvent éventuellement vous proposer une chambre ou un studio, parfois avec quelques contraintes (horaires, accès le week-end), mais à un prix très avantageux !

E- Agence immobilière	8 %
------------------------------	------------

Cette option n'est pas très populaire parmi les assistants en raison de son coût élevé (les frais d'agence s'élèvent à environ 1 mois de loyer !) et de la difficulté de trouver un garant ou cautionnaire français. Attention aux listes de location payantes et sans garantie de résultat : elles vous proposent de payer une somme d'environ 250€ afin de pouvoir consulter des listes d'appartements à louer, mais ce sera à vous de prendre contact directement avec le propriétaire pour les visiter, et souvent pour trouver qu'ils ont déjà été loués...

F- Annonces sur les réseaux sociaux	8 %
--	------------

Vous pouvez contacter les autres assistants présents sur les réseaux sociaux (groupes et page Facebook «assistants de langues Aix-Marseille », mais aussi les autres groupes créés par les assistants par ville, (Gap, Aix-en-Provence, Avignon) ou par affinité (mots-clés : académie d'Aix-Marseille, assistenti di lingua italiana, auxiliares de conversacion, Fremdsprachenassistenten Frankreich, TAPF Aix-Marseille, British Council assistants) N'hésitez pas à joindre les groupes constitués par les assistants des années précédentes.

Certains propriétaires publient ou nous transmettent des annonces de location. Attention toutefois aux propriétaires peu scrupuleux : il est déconseillé d'envoyer de l'argent et de vous engager avant de visiter un appartement !

G- Connaissances personnelles (parents, amis)	3 %
--	------------

Cette option concerne chaque année un petit nombre de personnes. N'hésitez pas à faire marcher votre réseau de connaissances personnelles ou celles de vos proches.

H- Autres	5 %
------------------	------------

3. BUDGET LOGEMENT, MONTANT DU LOYER

Le budget dédié au logement est la première dépense des assistants, mais il existe la possibilité d'alléger son portefeuille grâce aux allocations logement (Aide personnalisée au logement ou APL) versées par la Caisse d'allocations familiales (CAF). L'aide versée dépend des ressources perçues en France, de la surface du logement (minimum 9 m²), mais aussi du type de location (meublé, chambre, studio) et des occupants du logement (seul, en colocation, en concubinage).

Vous pouvez faire une simulation du montant des allocations que la CAF vous versera sur le site ci-dessous :

<https://www.caf.fr/allocataires/mes-services-en-ligne/estimer-vos-droits>

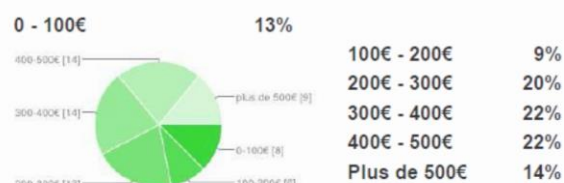
Pour effectuer votre demande :

<http://www.caf.fr/aides-et-services/les-services-en-ligne/accéder-a-une-demande-en-ligne>

Section : vous n'êtes pas allocataire / télécharger un formulaire.

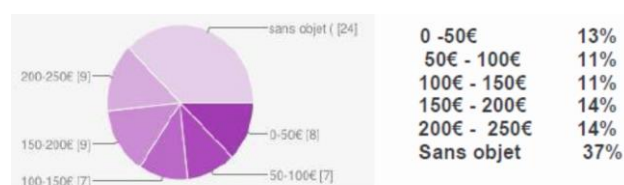
A titre d'exemple, les assistants qui étaient en poste déclarent avoir payé :

MONTANT DU LOYER PAR MOIS, CHARGES COMPRISES



La CAF permet de diminuer ces écarts : les loyers les plus élevés ouvrent droit à une aide plus importante :

4. MONTANT MENSUEL DES ALLOCATIONS LOGEMENT VERSEES PAR LA CAF : (A DEDUIRE DU LOYER)



Pour information : Prix moyen payé par les assistants en 2016-2017 : 368€ par mois. Mais attention, il ne s'agit que d'une moyenne !

IMPORTANT: N'oubliez pas que les banques vous demanderont un justificatif de domicile afin de pouvoir ouvrir votre compte. Un contrat de location commençant fin septembre vous permettra d'obtenir un RIB avant le 1er octobre et de gagner un mois d'allocations (le premier mois ou fraction de mois de location ne donne pas lieu au versement des allocations logement de la CAF). Envoyez dès que possible votre dossier à la CAF en lettre recommandée avec accusé de réception (LRAR).

Bonne recherche et bonne installation en France !